



Association Nationale  
pour la Prévention  
et l'Amélioration  
de la Qualité de l'Air

## **Remarques transmises par le RPP pour Respire :**

### ASPECT GENERAL :

1. Nous saluons les volontés d'intégrer une transversalité entre les problématiques ainsi que l'approche de l'exposome.

Cependant, nous regrettons le manque de solutions concrètes dans le PNSE-3, axé surtout sur la recherche et l'amélioration des connaissances dont une sérieuse base est pourtant aujourd'hui disponible pour agir. Nous soutenons la recherche et l'importance de l'amélioration des connaissances dans le domaine de la qualité de l'air mais elle doit être couplée avec des recommandations ambitieuses ayant pour objectif d'obtenir des résultats concrets à court terme et de cultiver les élus à la problématique centrale de la santé-environnement.

### QUALITE DE L'AIR INTERIEUR :

2. Renforcer le plan d'action de l'air intérieur en élargissant l'information des consommateurs par l'étiquetage, le plus rapidement possible, des émissions de polluants des produits émetteurs en polluants volatils dans les secteurs suivant : l'ameublement, les produits électroniques, les produits électroménager, les produits d'entretien et d'hygiène (désodorisants de l'air intérieur, produits ménagers).
3. Mise en place d'une écotaxe sur les produits d'entretien et d'hygiène (désodorisants de l'air intérieur, produits ménagers) de la maison contenant des agents chimiques toxiques avérés sur la santé.

### QUALITE DE L'AIR EXTERIEUR :

4. Application stricte par les préfets de la réglementation en vigueur sur les seuils de polluants les plus connus (PM10, PM2,5, Nox, O3).
5. Application systématique d'un plan d'urgence en zone de fort trafic routier et non routier et d'activités industrielles et agricoles pour lutter contre l'exposition chronique à la pollution de l'air.

## 6. Objectifs :

Ajouter comme objectif :

- la réduction de l'exposition chronique des populations les plus fragiles, même en dessous des seuils réglementaires
- informer la population de l'avancée des connaissances sur la qualité de l'air et notamment :
  - lancer des campagnes ciblées de diffusion des connaissances et des risques liés à la pollution de l'air au niveau national et à l'échelon local en fonction de l'exposition de la population aux polluants majeurs
  - obligation d'information de la population des prévisions de dépassements des seuils d'information et d'alerte dans les bulletins météorologiques nationaux et locaux, télévisés et imprimés.

Recommandations générales :

7. Ajouter au barème de notation des projets répondant aux appels d'offre publics les solutions qui permettent de lutter contre la pollution de l'air
8. Renforcer les moyens financiers des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) afin qu'elles déploient sur le territoire un maillage informel supplémentaire de capteurs semi-industriels, en partenariat avec les collectivités locales présentes sur des zones à risques afin notamment d'élaborer les Cartes Stratégiques de l'Air (CSA).
9. Réviser et faire appliquer le décret n°2002-1508 du 23 décembre 2002 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves, en y faisant figurer les émissions des principaux polluants de l'air (PM<sub>10</sub>, Nox, CO, HAP).

PREPA :

10. Étendre les zones de restriction de la circulation aux plus petites communes et intercommunalités
11. Pour les autres secteurs :
  - Pour l'agriculture, changer de paradigme et encourager la transition vers l'agro-écologie.
  - Taxer progressivement des acteurs économiques émettant les agents chimiques les plus préoccupants pour la santé (benzène, dioxine, benzo(a)pyrène, arsenic, plomb, mercure, etc).
12. Cartes stratégiques de l'air : publication des cartes sur internet pour l'information de la population vit dans des zones à risque.

Définition des « personnes les plus sensibles » :

13. Ajouter aux critères démographiques des critères géographiques pour inclure

les personnes vivant dans des zones de pollution chronique de l'air.

#### PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

14. Établir un plan d'urgence de remplacement des PE.

15. Interdire l'usage du mercure.

#### PLANIFICATION URBAINE

16. Rendre obligatoire et non facultative l'intégration des « études d'impact santé » dans la planification urbaine.

#### EFFETS BENEFIQUES DE LA BIODIVERSITE SUR LA SANTE

17. Favoriser le déploiement des espaces verts en ville.

#### INFORMATION DE LA POPULATION

18. Sensibiliser les élèves dans les écoles de manière obligatoire et non facultative.

19. Publier sur le site internet sur les PNSE et PRSE les cartographies stratégiques de l'air pour informer en priorité les populations vivant dans les zones où des polluants ont été découverts.

#### TRANSPORTS

20. Réorganiser l'économie en circuits courts de production

21. Montrer l'exemple au niveau des collectivités territoriales et services publics pour le développement des mobilités actives.